

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 19 décembre 2024

Liste des délibérations publiée le 27 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claudé ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

11

**Ouverture des crédits
préalable au vote du budget
primitif 2025**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membre excusée : Mme MOREL-JOURNEL (pouvoir à Mme CHOMEL de VARAGNES).

Monsieur ESCOFFIER, Adjoint au Maire explique que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget primitif :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisations de programme), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par ailleurs, l'article L. 5217-10-9 du CGCT prévoit que : « Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ou dans une autorisation d'engagement, le président de l'exécutif de l'entité peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement».

L'ouverture anticipée des crédits permettra donc aux services d'engager des dépenses dès le 1^{er} janvier 2025 et de respecter les obligations de la Commune en matière de délais de paiement.

- Hors autorisations de programme et remboursement du capital de la dette, les crédits réels d'investissement ouverts au budget 2024 s'élèvent à 6 248 215 €. La collectivité pourra liquider et mandater pour 2025 ces dépenses d'investissement à hauteur de

1 562 053,75 € selon la répartition prévue en annexe.

- Concernant les autorisations de programme, les crédits de paiement d'investissement ouvert au budget 2024 s'élèvent à 3 036 442 €. La collectivité pourra liquider et mandater pour 2025 des crédits de paiement à hauteur de **1 012 147,33 €** selon la répartition prévue en annexe.

En application des dispositions de l'article L. 1612-1 et L. 5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, mentionnées ci-dessus, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- AUTORISER madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 à hauteur de 1 562 053,75 €,
- AFFECTER cette somme tant aux investissements gérés hors opérations, par chapitres comptables, qu'aux opérations d'investissement telles qu'elles apparaissent dans le tableau annexé,
- AUTORISER madame le Maire à liquider et mandater les crédits de paiement des autorisations de programme avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite du tiers des crédits de paiement ouverts en 2024 selon l'annexe jointe soit 1 012 147,33 €.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 à hauteur de 1 562 053,75 €,

- AFFECTE cette somme tant aux investissements gérés hors opérations, par chapitres comptables, qu'aux opérations d'investissement telles qu'elles apparaissent dans le tableau annexé,

- AUTORISE madame le Maire à liquider et mandater les crédits de paiement des autorisations de programme avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite du tiers des crédits de paiement ouverts en 2024 selon l'annexe jointe soit 1 012 147,33 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : tableau



Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 20 décembre 2024

DETAIL PAR CHAPITRE OUVERTURE PREALABLE AU VOTE DU BP 2025

CHAPITRE OPERATION	Libellé	Crédits ouverts 2024 (BP+BS+DM+AS)	Montants 2025 1/4 des crédits 2024
CHAPITRE OPERATION 101	HOTEL DE VILLE ET ANNEXES	237 000,00 €	59 250,00 €
CHAPITRE OPERATION 102	VRD ET ECLAIRAGE PUBLIC	185 000,00 €	46 250,00 €
CHAPITRE OPERATION 103	ESPACES VERTS	1 045 000,00 €	261 250,00 €
CHAPITRE OPERATION 104	BATIMENTS SCOLAIRES ET ANNEXES	2 107 100,00 €	526 775,00 €
CHAPITRE OPERATION 105	BATIMENTS EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ANNEXES	500 223,00 €	125 055,75 €
CHAPITRE OPERATION 106	BATIMENTS CULTURELS ET ANNEXES	142 500,00 €	35 625,00 €
CHAPITRE OPERATION 108	BATIMENTS DIVERS	1 226 000,00 €	306 500,00 €
CHAPITRE OPERATION 109	VEHICULES	110 000,00 €	27 500,00 €
CHAPITRE OPERATION 110	POLITIQUE FONCIERE	130 000,00 €	32 500,00 €
CHAPITRE OPERATION 111	BATIMENTS SOCIAUX	123 500,00 €	30 875,00 €
CHAPITRE OPERATION 117	INFORMATISATION ET ETS SCOLAIRES	18 000,00 €	4 500,00 €
CHAPITRE OPERATION 124	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	110 000,00 €	27 500,00 €
	TOTAL CHAPITRE OPERATION	5 934 323,00 €	1 483 580,75 €
TOTAL CHAPITRE 204 (hors opération)	SUBVENTION D'EQUIPEMENTS VERSES	197 392,00 €	49 348,00 €
TOTAL CHAPITRE 4581 (hors opération)	OPERATIONS SOUS MANDAT	113 500,00 €	28 375,00 €
TOTAL CHAPITRE 27 (hors opération)	OPERATIONS SOUS MANDAT	3 000,00 €	750,00 €
	TOTAL CHAPITRE HORS OPERATION	313 892,00 €	78 473,00 €
	TOTAL CHAPITRE OPERATION ET HORS OPERATIONS	6 248 215,00 €	1 562 053,75 €
APCP 1210 Méridien		0,00 €	0,00 €
APCP 1250 Kubdo		1 000,00 €	333,33 €
APCP 1260 Hôtel de Ville		35 241,00 €	11 747,00 €
APCP 1280 La Plaine		0,00 €	0,00 €
APCP 1290 Eglise		450 448,00 €	150 149,33 €
APCP 1310 Aqueduc		0,00 €	0,00 €
APCP 1320 Réhabilitation gymnase Barlet		0,00 €	0,00 €
APCP 2021001 Plan lumière		1 937 876,00 €	645 958,67 €
APCP 2024001 Pôle sportif		611 877,00 €	203 959,00 €
	TOTAL APCP	3 036 442,00 €	1 012 147,33 €
	TOTAL GENERAL	9 284 657,00 €	2 574 201,08 €

